

**NOTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS AU BP
ÉPREUVES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
(Contrôle ponctuel)**

L'ÉPREUVE D'EXPRESSION ET CONNAISSANCES DU MONDE

Épreuve : écrite
Durée : 3 heures

L'évaluation sert à vérifier les capacités du candidat à :

- produire et analyser des discours de nature variée ;
- produire et analyser des supports utilisant des langages différents ;
- mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser ces discours et ces supports ;
- construire une réflexion personnelle fondée sur les documents proposés lors de l'épreuve mais aussi sur des travaux conduits en cours, des lectures et une expérience personnelle et professionnelle.

Première partie : français (notée sur 20 points)

Support : un ensemble de documents textuels et/ou iconographique (fourni par le centre d'examen)

1 - Analyse et interprétation (durée : 30 minutes)

À partir d'un bref questionnaire (3 ou 4 questions), le candidat rend compte de sa compréhension des documents proposés.

2 - Expression écrite (durée : 1 heure)

Rédaction d'un écrit argumentatif d'une trentaine de lignes au moins.

Le candidat répond de façon argumentée à une question qui le conduit à tirer parti de l'ensemble des documents ainsi que des lectures effectuées dans l'année et de la réflexion qu'elles ont nourrie.

Deuxième partie : histoire-géographie (notée sur 20 points)

Analyse d'une situation en histoire ou en géographie (durée : 1 h 30)

Support : un dossier de trois ou quatre documents (fourni par le centre d'examen)

À partir d'un questionnaire et en prenant appui sur ses connaissances, le candidat rend compte de sa compréhension des documents et de la situation proposée.

Les questions appellent des réponses de formes différentes (réponse rédigée, construction cartographique, schéma, tableau...).

LES ÉPREUVES DE MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE-CHIMIE

Mathématiques :

Épreuve : écrite-pratique

Durée : 1 heure

Synthèse des compétences

- **S'approprier** : extraire et organiser les informations utiles.
- **Analyser / Raisonner** : choisir une méthode, une formule ou une stratégie.
- **Réaliser** : effectuer les calculs et utiliser les outils adaptés.
- **Valider** : vérifier la cohérence du résultat et l'interpréter.
- **Communiquer** : présenter clairement les résultats et justifier les réponses.

Domaines principaux : calcul numérique, proportionnalité, pourcentages, équations, fonctions, statistiques, géométrie, grandeurs et mesures, algorithmique. Consulter le programme de mathématiques du BP

Physique-chimie :

Épreuve : écrite-pratique

Durée : 1 heure

Synthèse des compétences

- **S'approprier** : extraire les données d'un document, schéma ou tableau.
- **Analyser / Raisonner** : identifier le problème et choisir une démarche.
- **Réaliser** : effectuer les mesures, calculs ou manipulations.
- **Valider** : contrôler les résultats et les confronter aux données de référence.
- **Communiquer** : présenter les résultats, justifier et conclure.

Domaines principaux : électricité, énergie, mécanique, thermique, ondes/signaux, chimie, mesures et sécurité. [Consulter le programme de physique-chimie du BP](#)

Les épreuves de **mathématiques** et de **physique-chimie** concernent les spécialités suivantes :

Métiers du bois

- BP Charpentier bois
- BP Couvreur
- BP Menuisier

Bâtiment et travaux publics

- BP Carreleur mosaïste
- BP Conducteur d'engins : travaux publics et carrières
- BP Étanchéité du bâtiment et des travaux publics
- BP Maçon
- BP Métiers de la pierre
- BP Métiers de la piscine
- BP Métiers du plâtre et de l'isolation
- BP Peintre applicateur de revêtements
- BP Menuisier aluminium-verre

Métallurgie

- BP Métallier

Énergie / génie climatique

- BP Électricien
- BP Monteur en installations du génie climatique et sanitaire (seulement l'épreuve de mathématiques)

L'ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE OBLIGATOIRE ET FACULTATIVE

L'évaluation se fait sur la langue choisie par le candidat lors de l'inscription, sauf si elle est imposée par l'examen. Il s'agira alors de l'anglais obligatoirement.

Le niveau du CECRL attendu est le niveau B1+.

Langues proposées dans l'académie :

Epreuve obligatoire : anglais, allemand, italien, espagnol

Epreuve facultative : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu moderne, italien, japonais, portugais, russe

Epreuve : orale

Durée : 15 min + 5 min de préparation

Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes et notée chacune sur 10 points.

Partie 1

La première partie vise à évaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue. Elle prend appui sur un document inconnu remis au candidat par l'examineur.

De nature essentiellement iconographique (photographie, dessin, croquis, schéma, graphique, infographie, etc.) et comportant peu ou pas de texte, ce document fait référence au domaine d'activités dans lequel s'inscrit la spécialité du brevet professionnel à laquelle se présente le candidat.

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos.

Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document doit permettre au candidat de prendre la parole librement, sans qu'un commentaire formel soit exigé.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère et son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

L'examineur conduit avec le candidat un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange commence par prendre appui sur le propos du candidat (1re partie) et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires.

L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française.

Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ, y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examineur.

Ce document est représentatif de l'utilisation de la langue écrite dans le cadre de la spécialité du brevet professionnel à laquelle se présente le candidat.

Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif. Il est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement.

Son degré de difficulté correspond au niveau du CECRL attendu. Il peut comporter des éléments iconographiques.

Ce document peut être :

- un support de vente ;
- une plaquette commerciale ;
- une fiche produit ;
- un document d'information à destination de la clientèle ;
- une publicité ;
- un extrait de notice d'utilisation de matériel ou un mode d'emploi ;
- etc.

L'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes.

L'examineur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées au candidat est compris entre 4 et 6.

Enfin, l'examineur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

L'examineur veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.

Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat, la note finale étant arrêtée par le jury.